

## LES FORMES JURIDIQUES

	Entreprise Individuelle	EURL	SARL	SNC	SAS	SA
Nombre d'associés	Entrepreneur Individuel seul	1 seul associé	Minimum 2 Maximum 100	Mini 2 personnes physiques ou morales (commerçant)	Mini 2 Pas de maximum	Minimum 7
Montant du capital	Pas de notion de capital	Fixé librement	Fixé librement	Pas de notion de capital	Fixé librement	Fixé librement
Responsabilités des associés	Totale et indéfinie sur biens personnels	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Indéfinie et solidaire sur biens personnels	Limitée aux apports	Limitée aux apports
Responsabilités des dirigeants	Responsabilité Civile et pénale du chef d'entreprise	Responsabilité Civile et pénale du chef d'entreprise	Responsabilité Civile et pénale du chef d'entreprise	Responsabilité Civile et pénale du chef d'entreprise	Responsabilité Civile et pénale du chef d'entreprise	Responsabilité Civile et pénale du chef d'entreprise
Régime social du dirigeant	Non salarié	Non salarié si le gérant est l'associé unique et assimilé salarié si le gérant est un tiers	Le gérant minoritaire est assimilé salarié, le gérant majoritaire non salarié Le gérant égalitaire est salarié	Non salarié	Il est assimilé salarié : il bénéficie du régime de sécurité sociale et de retraite des salariés quel que soit le nombre d'actions détenues.	Le président est assimilé salarié, les autres membres du conseil d'administration sont non rémunérés pour leur fonction de dirigeant
Régime social des associés			Salariés (si contrat de travail)	Non salariés	Sans objet	Salariés (si contrat de travail)
Régime fiscal imposition des bénéficiaires	IR	L'associé unique est imposé directement au titre de l'IR (BIC ou BNC) avec possibilité d'opter pour l'IS	IS (possibilité d'opter pour l'IR dans le cas d'une SARL de famille)	Pas d'imposition de la société, chaque associé est imposé sur sa part de bénéfice à l'IR (BIC), Option possible pour l'IS	IS	IS

